

AR Prefecture

083-218301216-20250519-2025_05_19_01-DE
Reçu le 22/05/2025VILLE DE
SALERNES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2025

Référence
2025-05-01

Objet de la délibération
Renouvellement SPA

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	15	17

Date de la convocation
12/05/2025

Vote
A la Majorité 16 Pour 1 Contre (S ANSELME)

L'an 2025 et le 19 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Marie Laure TORTOSA, Maire.

Présents : TORTOSA Marie-Laure, Maire, DANI Nicolas, LIONS Marcel, BERTHET Anaïs, AGOSTA Didier, MEIFFRET Clotilde, MULLER Alban, PONS Marie, LANOUX Pierre, ACHENZA Gérard, BIGARRET Jean-Pierre, OLIVIER Maurice, ANSELME Stéphane, JUIF Daniel, ANDRAU Frédérique.

Absents ayant donné procuration : EMPHOUX Valérie à BERTHET Anaïs, RIVERON Robin à LIONS Marcel

Absents : DURDU Mélanie, DE GASSART Laurence, DUBOIS Cédric, MARY Hervé, BOUALEM Sofiane, FANUCCI Carine, PAGEAUD Mathieu, SETTE François, FLORENS Pascale, PINEDA Manuel.

A été nommée secrétaire : BERTHET Anaïs.

Objet de la délibération : Renouvellement de la convention avec la Société Protectrice des Animaux – Exercice 2025

Madame le Maire expose à l'assemblée ;

Au regard des dispositions de l'article L211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime, « le Maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux ».

Prenant en considération l'intérêt public lié à l'hygiène et à la sécurité, et au regard de ses pouvoirs de police tels que prévus par le Code Rural en matière de divagation et de prolifération animale, la commune décide de soutenir, cette année encore, une action déterminée visant à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants, au sens de l'article L211-27 du CRPM, sur son territoire.

La convention porte sur 20 chats avec une participation de la Commune à hauteur de 55 € par chat.

En conséquence, la Commune est disposée à apporter une aide en 2025 en faveur de l'association SPA destinée à financer ces actions, en attribuant une subvention d'un montant de 1100€ à l'Association

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITE,

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention annexée à la présente note,

AR Prefecture

083-218301216-20250519-2025_05_19_01-DE

Pour le 22/05/2025

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 1100€ à l'association la « SPA » pour attendre ses objectifs,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention,
- **DE DIRE** que les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au Budget principal de la Commune au chapitre et à l'article correspondant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/05/2025
Le Maire,
Marie Laure TORTOSA

La Secrétaire de séance,
Anaïs BERTHET





AR Prefecture

083-218301216-20250519-2025_05_19_02-DE
Reçu le 22/05/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2025

Référence
2025-05-02

Objet de la délibération
TE83 : Adhésion de compétence optionnelle de la Commune d'OLLIERES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	15	17

Date de la convocation
12/05/2025

Vote
A l'Unanimité

L'an 2025 et le 19 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Marie Laure TORTOSA, Maire.

Présents : TORTOSA Marie-Laure, Maire, DANI Nicolas, LIONS Marcel, BERTHET Anaïs, AGOSTA Didier, MEIFFRET Clotilde, MULLER Alban, PONS Marie, LANOUX Pierre, ACHENZA Gérard, BIGARRET Jean-Pierre, OLIVIER Maurice, ANSELME Stéphane, JUIF Daniel, ANDRAU Frédérique.

Absents ayant donné procuration : EMPHOUX Valérie à BERTHET Anaïs, RIVERON Robin à LIONS Marcel.

Absents : DURDU Mélanie, DE GASSART Laurence, DUBOIS Cédric, MARY Hervé, BOUALEM Sofiane, FANUCCI Carine, PAGEAUD Mathieu, SETTE François, FLORENS Pascale, PINEDA Manuel.

A été nommée secrétaire : BERTHET Anaïs.

Objet de la délibération : TE83 : Adhésion de compétence optionnelle de la Commune d'OLLIERES

Madame le Maire expose à l'assemblée ;

La délibération en date du 13 février 2025 de la Commune d'OLLIERES actant le transfert de la compétence n°8 « Maintenance Eclairage Public » au profit de TE83-Symielec,

Vu la délibération du Bureau Syndical de TE83 – Symielec en date du 27 mars 2025 ayant acté favorablement pour cette adhésion,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts et reprise de compétence,

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE,

- **D'APPROUVER** le transfert de la compétence n°8 « Maintenance Eclairage Public » de la Commune de Ollières,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre ces décisions.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/05/2025
Le Maire,
Marie Laure TORTOSA

La Secrétaire de séance,
Anaïs BERTHET



AR Prefecture

083-218301216-20250519-2025_05_19_02-DE
Reçu le 22/05/2025



AR Prefecture

083-218301216-20250519-2025_05_004-DE
Reçu le 22/05/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2025

Référence
2025-05-04

Objet de la délibération
Approbation de la Convention Intercommunale des logements sociaux 2025-2031 sur le territoire de DPVa

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	15	17

Date de la convocation
12/05/2025

Vote
A la Majorité 10 Pour 4 Contre (JP BIGARRET, M OLIVIER, C MEIFFRET, D AGOSTA) 3 Abstentions (G ACHENZA, D JUIF, F ANDRAU)

L'an 2025 et le 19 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Marie Laure TORTOSA, Maire.

Présents : TORTOSA Marie-Laure, Maire, DANI Nicolas, LIONS Marcel, BERTHET Anaïs, AGOSTA Didier, MEIFFRET Clotilde, MULLER Alban, PONS Marie, LANOUX Pierre, ACHENZA Gérard, BIGARRET Jean-Pierre, OLIVIER Maurice, ANSELME Stéphane, JUIF Daniel, ANDRAU Frédérique.

Absents ayant donné procuration : EMPHOUX Valérie à BERTHET Anaïs, RIVERON Robin à LIONS Marcel.

Absents : DURDU Mélanie, DE GASSART Laurence, DUBOIS Cédric, MARY Hervé, BOUALEM Sofiane, FANUCCI Carine, PAGEAUD Mathieu, SETTE François, FLORENS Pascale, PINEDA Manuel.

A été nommée secrétaire : BERTHET Anaïs.

Objet de la délibération : Approbation de la Convention Intercommunale des logements sociaux 2025-2031 sur le territoire de DPVa

Madame le Maire expose à l'assemblée ;

Dracénie Provence Verdon agglomération s'est engagée dans la réforme des attributions des logements sociaux dont l'objectif est de rendre plus transparente et plus partenariale la gestion des attributions, et surtout, favoriser l'accès au logement des demandeurs prioritaires et des plus modestes.

Conformément à l'article L.441-1-5 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), la CIL définit et adopte les orientations en matière d'attributions, formalisées dans un document-cadre.

Leur mise en œuvre fait ensuite l'objet d'une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) signée pour une durée de 6 ans, entre l'Etat, DPVa, les organismes bailleurs et les réservataires de logement sociaux.

DPVa a fait le choix de réunir en un seul document le document-cadre et la CIA.

La CIA constitue la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques définies par la CIL.

Elle fixe :

- Les objectifs de mixité et d'équilibre entre les territoires pour les attributions de logements sociaux à l'échelle intercommunale, avec prise en compte des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et les engagements de chacun pour atteindre ces objectifs ;
- Les modalités de coopération entre les bailleurs et les titulaires de droits de réservation.

Par ailleurs, la CIL est également chargée d'élaborer le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDiD),

AR Prefecture

083-218301216-20250519-2025_05_004-DE
Recu le 22/05/2025
prévu par l'article 97 de la loi ALUR, pour une durée de 6 ans

Ce plan répond à l'ambition de :

- Simplifier les démarches des demandeurs,
- Améliorer l'information dispensée aux demandeurs,
- Apporter plus de transparence et d'équité dans le processus d'instruction à travers la mise en place d'un système de cotation des demandes de logement social.

Les objectifs d'attributions et les engagements opérationnels ont été décidés collégalement au cours de ces réunions d'ateliers avec les services de l'Etat, les communes, les bailleurs et les associations œuvrant en faveur des personnes défavorisées.

- Le 7 février 2023 concernant les publics prioritaires,
- Le 16 mars 2023 concernant la cotation de la demande,
- Le 6 avril 2023 concernant la pondération des points de la cotation de la demande,
- Le 3 octobre 2023 concernant les orientations de la CIA,
- Le 5 décembre concernant le Plan Partenarial de la Gestion de la Demande et de l'Information du Demandeur ;
- Le 20 décembre 2024 concernant la validation définitive des documents CIA et PPGD ID.

Soumise au Comité Responsable du Plan Départemental d'Aides au Logement et à l'Hébergement des Personnes Défavorisées à compter du 8 janvier 2025, la CIA de DPVa a recueilli un avis favorable.

Enfin, au cours de la séance plénière de la CIL en date du 7 février 2025, l'ensemble des membres a adopté par vote unanime les actions inscrites dans la CIA et celles inscrites dans le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs, pour la période 2025-2031.

Par délibération en date du 07 avril 2025, DPVa a approuvé la Convention Intercommunale d'Attribution pour la période 2025-2031 ainsi que le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs.

Il appartient désormais à chaque commune membre de l'approuver et de la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITE,

- **D'APPROUVER** la Convention Intercommunale des logements sociaux 2025-2031 sur le territoire de DPVa,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le document.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/05/2025
Le Maire,
Marie Laure LORTOGA



La Secrétaire de séance,
Anaïs BERTHE

AR Prefecture

083-218301216-20250519-2025_05_19_05-DE
Reçu le 22/05/2025



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2025

L'an 2025 et le 19 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Marie Laure TORTOSA, Maire.

Référence

2025-05-05

Objet de la délibération

Demande de subvention au titre de l'appel à projets « SMART PV » de la Région Sud pour la mise en place d'une installation photovoltaïque en autoconsommation collective

Présents : TORTOSA Marie-Laure, Maire, DANI Nicolas, LIONS Marcel, BERTHET Anaïs, AGOSTA Didier, MEIFFRET Clotilde, MULLER Alban, PONS Marie, LANOUX Pierre, ACHENZA Gérard, BIGARRET Jean-Pierre, OLIVIER Maurice, ANSELME Stéphane, JUIF Daniel, ANDRAU Frédérique.

Absents ayant donné procuration : EMPHOUX Valérie à BERTHET Anaïs, RIVERON Robin à LIONS Marcel.

Nombre de membres

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	15	17

Absents : DURDU Mélanie, DE GASSART Laurence, DUBOIS Cédric, MARY Hervé, BOUALEM Sofiane, FANUCCI Carine, PAGEAUD Mathieu, SETTE François, FLORENS Pascale, PINEDA Manuel.

A été nommée secrétaire : BERTHET Anaïs.

Date de la convocation

12/05/2025

Objet de la délibération : Demande de subvention au titre de l'appel à projets « SMART PV » de la Région Sud pour la mise en place d'une installation photovoltaïque en autoconsommation collective

Vote

A l'Unanimité

Madame le Maire informe l'assemblée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget communal en vigueur,
Vu l'appel à projets « SMART PV » lancé par la Région Sud,

Considérant l'opportunité pour la commune d'engager une démarche de transition énergétique par la mise à disposition des toitures communales pour la production d'énergie photovoltaïque en autoconsommation collective,

Considérant que l'installation de panneaux photovoltaïques (36 kWc) sur le toit de l'école Jean Courtin permet une autoconsommation collective à hauteur de 99%,

Considérant que cette opération permettra d'inscrire la commune dans les objectifs de développement durable fixés à l'échelle régionale et nationale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE,

- D'APPROUVER** le projet d'installation photovoltaïque sur l'école Jean Courtin,
- D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Sud dans le cadre de l'appel à projets « SMART PV ».

AR Prefecture

083-218301216-20250519-2025_05_19_05-DE
Reçu le 22/05/2025

3. D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement prévisionnel (dépenses)

Nature de la dépense	Montant (HT)
Travaux de l'installation photovoltaïque	72 569,00 €
Maîtrise d'œuvre	4 716,00 €
Total prévisionnel :	77 285,00 €

Plan de financement prévisionnel (recettes)

Financier	Montant	% financement
Région Sud – Dispositif SMART PV	14 513,00 €	18,77 %
Autofinancement communal	62 772,00 €	81,22 %
Total prévisionnel :	77 285,00 €	100 %

4. D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du présent projet et à la constitution du dossier de demande de subvention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/05/2025
Le Maire,
Marie Laure TORTOSA



La Secrétaire de séance,
Anaïs BERTHET

AR Prefecture083-218301216-20250519-2025_05_19_06-DE
Reçu le 22/05/2025VILLE DE
SALERNES**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 19 mai 2025**

Référence
2025-05-06

Objet de la délibération
Demande de subvention au titre de l'appel à projets « Solaire Ready » de la Région Sud pour la réfection du complexe isolation et étanchéité de la toiture

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	15	17

Date de la convocation
12/05/2025

Vote
A l'Unanimité

L'an 2025 et le 19 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Marie Laure TORTOSA, Maire.

Présents : TORTOSA Marie-Laure, Maire, DANI Nicolas, LIONS Marcel, BERTHET Anaïs, AGOSTA Didier, MEIFFRET Clotilde, MULLER Alban, PONS Marie, LANOUX Pierre, ACHENZA Gérard, BIGARRET Jean-Pierre, OLIVIER Maurice, ANSELME Stéphane, JUIF Daniel, ANDRAU Frédérique.

Absents ayant donné procuration : EMPHOUX Valérie à BERTHET Anaïs, RIVERON Robin à LIONS Marcel.

Absents : DURDU Mélanie, DE GASSART Laurence, DUBOIS Cédric, MARY Hervé, BOUALEM Sofiane, FANUCCI Carine, PAGEAUD Mathieu, SETTE François, FLORENS Pascale, PINEDA Manuel.

A été nommée secrétaire : BERTHET Anaïs.

Objet de la délibération : Demande de subvention au titre de l'appel à projets « Solaire Ready » de la Région Sud pour la réfection du complexe isolation et étanchéité de la toiture

Madame le Maire expose à l'assemblée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget communal en vigueur,
Vu l'appel à projets « Solaire Ready » lancé par la Région Sud,

Considérant l'opportunité pour la commune d'engager une démarche de transition énergétique par la mise à disposition des toitures communales pour la production d'énergie photovoltaïque en autoconsommation collective,

Considérant que l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Jean Courtin nécessite une reprise de l'étanchéité avec isolation en toiture au préalable,

Considérant que l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Jean Courtin nécessite une mise en sécurité collective par l'installation de garde-corps pour les opérations de maintenance,

Considérant que cette opération permettra à la toiture d'accueillir une installation photovoltaïque et d'inscrire la commune dans les objectifs de développement durable fixés à l'échelle régionale et nationale,

AR Prefecture

083-218301216-20250519-2025_05_19_06-DE
Reçu le 22/05/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE,

- 1. D'APPROUVER** le projet de réfection de toiture avec isolation de l'école Jean Courtin et la mise en place de garde-corps, en vue de l'accueil d'une installation photovoltaïque.
- 2. D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Sud dans le cadre de l'appel à projets « Solaire Ready ».
- 3. D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement prévisionnel (dépenses)

Nature de la dépense	Montant (HT)
Études techniques (structure, faisabilité)	11 769,00 €
Travaux isolation étanchéité	116 600,00 €
Travaux garde-corps	22 100,00€
Maîtrise d'œuvre	9 015,00 €
Total prévisionnel :	159 484,00 €

Plan de financement prévisionnel (recettes)

Financier	Montant	% financement
Région Sud – Dispositif Solaire Ready	55480,00€	34,79 %
Autofinancement communal	104 004,00 €	65,21 %
Total prévisionnel :	159 484,00 €	100 %

- 4. D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du présent projet et à la constitution du dossier de demande de subvention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/05/2025
Le Maire,
Marie Laure TORTOSA



La Secrétaire de séance,
Anaïs BERTHE



AR Prefecture

083-218301216-20250519-2025_05_19_07-DE
Reçu le 22/05/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2025

Référence
2025-05-07

Objet de la délibération
Acquisition de la parcelle cadastrée section AC n°514

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	15	17

Date de la convocation
12/05/2025

Vote
A l'unanimité

L'an 2025 et le 19 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Marie Laure TORTOSA, Maire.

Présents : TORTOSA Marie-Laure, Maire, DANI Nicolas, LIONS Marcel, BERTHET Anaïs, AGOSTA Didier, MEIFFRET Clotilde, MULLER Alban, PONS Marie, LANOUX Pierre, ACHENZA Gérard, BIGARRET Jean-Pierre, OLIVIER Maurice, ANSELME Stéphane, JUIF Daniel, ANDRAU Frédérique.

Absents ayant donné procuration : EMPHOUX Valérie à BERTHET Anaïs, RIVERON Robin à LIONS Marcel.

Absents : DURDU Mélanie, DE GASSART Laurence, DUBOIS Cédric, MARY Hervé, BOUALEM Sofiane, FANUCCI Carine, PAGEAUD Mathieu, SETTE François, FLORENS Pascale, PINEDA Manuel.

A été nommée secrétaire : BERTHET Anaïs.

Objet de la délibération : Acquisition de la parcelle cadastrée section AC n°514

Madame le Maire expose à l'assemblée ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 2313-1 et suivants, R 212-4 et suivants, R 211 -1 et suivants, et L 300-1 ;

Vu l'extrait cadastral datant de 1973 positionnant la parcelle AC N°514 en bordure de la rivière de la Bresque ;

Vu l'aménagement de la rivière dans les années 80 en espace de baignade de la Muie qui a eu comme conséquence d'étendre l'emprise de l'eau sur la parcelle AC 514 ;

Vu l'acte de liquidation et de partage notifiant que les parties déclarent que l'immeuble a vocation à être cédé à la Commune pour une valeur de 100.00 euros (100€) ;

Vu qu'il y a lieu de régulariser une situation existante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE,

Article 1 : Il est décidé d'une acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée AC n°514, située site de Baignade de la Muie, d'une superficie de 55 m², appartenant à Monsieur Alain BRUYANT, Monsieur Luc BRYANT, Monsieur François BRUYANT, Monsieur Jean-Luc BRUYANT et Madame Marie-Madeleine BRUYANT épouse GELUYCKENS.

Article 2 : La vente se fera au ~~prix de 100 00 euros~~ **prix de 100 €** (100€)

Article 3 : Un ~~acte authentique constatant le transfert de propriété~~ **acte authentique constatant le transfert de propriété** sera établi dans un délai de 3 mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 4 : Le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 : Le Maire est autorisé à signer tous les documents à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la Commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/05/2025
Le Maire,
Marie Laure TORTOSA

La Secrétaire de séance,
Anaïs BERTHET





AR Prefecture

083-218301216-20250519-2025_05_19_08-DE
Reçu le 22/05/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2025

Référence
2025-05-08

Objet de la délibération
Acquisition de la parcelle cadastrée section AS n°948

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	15	17

Date de la convocation
12/05/2025

Vote
A l'unanimité

L'an 2025 et le 19 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Marie Laure TORTOSA, Maire.

Présents : TORTOSA Marie-Laure, Maire, DANI Nicolas, LIONS Marcel, BERTHET Anaïs, AGOSTA Didier, MEIFFRET Clotilde, MULLER Alban, PONS Marie, LANOUX Pierre, ACHENZA Gérard, BIGARRET Jean-Pierre, OLIVIER Maurice, ANSELME Stéphane, JUIF Daniel, ANDRAU Frédérique.

Absents ayant donné procuration : EMPHOUX Valérie à BERTHET Anaïs, RIVERON Robin à LIONS Marcel.

Absents : DURDU Mélanie, DE GASSART Laurence, DUBOIS Cédric, MARY Hervé, BOUALEM Sofiane, FANUCCI Carine, PAGEAUD Mathieu, SETTE François, FLORENS Pascale, PINEDA Manuel.

A été nommée secrétaire : BERTHET Anaïs.

Objet de la délibération : Acquisition de la parcelle cadastrée section AS n°984

Madame le Maire expose à l'assemblée ;

Monsieur Bruno JACQUART a sollicité Madame le Maire, car la voirie communale, chemin de la Baume, a été réalisée sur une partie de sa parcelle cadastrée AS n°948. Il a été établi un plan de division par Monsieur Valentin DE MARION, géomètre, pouvant constater l'emprise de la voirie sur la parcelle AS n°948 d'une surface de 150m².

Il est envisagé :

- 1- De faire droit à la demande de Monsieur JACQUART. A cet effet, Maître BORIE, notaire a fixé la valeur vénale à 19 000,00 euros.
- 2- Les frais de géomètre à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE,

- **DE DECIDER** d'acquérir, une emprise de la parcelle AS 984, chemin de la Baume d'une superficie de 150m² ;
- **DE DIRE** que cette transaction s'effectuera moyennant le prix de 19 000,00 euros ;
- **DE DIRE** qu'un acte authentique constatant le transfert de la propriété sera établi dans un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération ;
- **DE DIRE** que le Maire est autorisé à signer tous les documents à cet effet. Les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

AR Prefecture

083-218301216-20250519-2025_05_19_08-DE
Reçu le 22/05/2025

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/05/2025
Le Maire,
Marie Laure TORTOSA



La Secrétaire de séance,
Anaïs BERTHET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anaïs BERTHET', written over a horizontal line.

VILLE DE
SALERNES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2025

Référence
2025-05-10

Objet de la délibération
Création d'un emploi : Agent Technique Polyvalent

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	15	17

Date de la convocation
12/05/2025

Vote
A l'Unanimité

L'an 2025 et le 19 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Marie Laure TORTOSA, Maire.

Présents : TORTOSA Marie-Laure, Maire, DANI Nicolas, LIONS Marcel, BERTHET Anaïs, AGOSTA Didier, MEIFFRET Clotilde, MULLER Alban, PONS Marie, LANOUX Pierre, ACHENZA Gérard, BIGARRET Jean-Pierre, OLIVIER Maurice, ANSELME Stéphane, JUIF Daniel, ANDRAU Frédérique.

Absents ayant donné procuration : EMPHOUX Valérie à BERTHET Anaïs, RIVERON Robin à LIONS Marcel.

Absents : DURDU Mélanie, DE GASSART Laurence, DUBOIS Cédric, MARY Hervé, BOUALEM Sofiane, FANUCCI Carine, PAGEAUD Mathieu, SETTE François, FLORENS Pascale, PINEDA Manuel.

A été nommée secrétaire : BERTHET Anaïs.

Objet de la délibération : Création d'un emploi : Agent Technique Polyvalent

Madame le Maire informe l'assemblée ;

La présente délibération retire et remplace la délibération n°09 du 16 janvier 2025.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant que pour permettre à la collectivité d'assurer un service de qualité à la population, compte tenu des départs en retraite d'une part, et des missions croissantes d'autres part, il y a lieu de renforcer les services techniques de la ville, par la création d'un emploi défini dans les conditions suivantes :

- Emploi permanent ;
- Emplois à temps complet ;
- A pourvoir à compter du 1^{er} juillet 2025 ;
- Missions principales et non exhaustives :
 - Construction et entretien du patrimoine bâti de la Commune,
 - Travaux de maintenance, de maçonnerie, d'électricité et de plomberie
 - Travaux de voirie,
 - Entretien courant, suivi du matériel et équipement,
 - Participation à la mise en place des éléments nécessaires aux festivités ainsi qu'aux opérations de rangement et le nettoyage qui en découlent,
 - Affichage et retrait des informations et communications à caractère culturel et événementiel,
 - Assurer les missions de placier/régisseur le cas échéant,
 - Entretien des espaces verts (passage de l'épareuse, plantation, tonte, etc...)

AR Prefecture

083-218301216-20250519-2025_05_19_10-DE
Reçu le 22/05/2025

- Grade : Adjoint Technique Territorial (Filière Technique, Catégorie C) ;

Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi, l'emploi pourrait également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

Le cas échéant, l'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de rémunération sera défini en référence au 1^{er} échelon du grade des Adjointes Techniques territoriaux. Un régime indemnitaire pourra être alloué suivant les qualifications et expériences détenues par l'agent recruté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE,

- **DE CREER** un emploi permanent d'Agent Technique Polyvalent dans les conditions précisées ci-dessus ;
- **DE PRECISER** que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget de la Commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/05/2025
Le Maire,
Marie Laure TORTOSA



La Secrétaire de séance,
Anaïs BERTHET